

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2022**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Messieurs Stéphane CHOUIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs: Mme Fabienne GAUDENZI à M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Anna MAZIER, Mme Virginie GILLIOT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Stéphanie HARS à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à M. Patrick PINAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Thierry DELHOMME, Mme Manuela CHARTIER à M. Steve RENARD

Absents excusés : Mme Nicole BOILEAU, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2022

1 FINANCES - ACHATS

1.1 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

Conformément au règlement de la consultation, des auditions et négociations ont été menées avec les candidats suivants :

- LC ARCHITECTURE
- EA+LLA
- GILBERT AUTRET

V+C ARCHITECTURE a retiré sa candidature et son offre.

Les offres remises après négociations sont les suivantes :

N° PLIS	ENTREPRISE	MISSIONS DE BASE + DIA + OPC + SSI € H.T.
PLI N°1	LC ARCHITECTURE	97 815,00 €
PLI N°3	GILBERT AUTRET	125 500,00 €
PLI N°4	EA+LLA	101 822,00 €

Vu l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 11 juillet 2022,

Considérant, après analyse des offres, que l'entreprise SARL EA+LLA architectes dont le siège social est situé 58 rue de Crussol à PARIS, représentée par Monsieur Emmanuel ARCHIMBAUD en qualité de Gérant Architecte DPLG et mandataire solidaire du groupement EA+LLA, SARL CDC CONSEIL, SAS GT2E est l'offre économiquement la plus avantageuse,

2. QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

- 2022/32** Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au marché n°2020004 relatif aux travaux d'aménagement de voirie, de remplacement de conduite d'eau potable et d'enfouissement de réseaux rues de Beauvais – Sully et Saint-Michel à LA FERTÉ SAINT AUBIN (45) – Lot n°1 VRD.
- 2022/33** Approbation et signature du marché n°2022009 – Travaux de réfection de voirie route des Trays
- 2022/34** Approbation et signature de la modification en cours d'exécution n°2 au marché d'impression de documents liés à la communication institutionnelle - Lot n°2
- 2022/35** Approbation du contrat spectacle « Fée du Pain » et fournée participative « La Lucienne »

La Ferté St-Aubin, le 18 juillet 2022

Le Maire
Constance de Pélichy